taine Thibeau, de l'Union des sociétés sportives de Roubaix, etc.

M. le chanoine Détrez célèbre dans son allocution la « double Epiphanie de ce jour »

C'est à M. le chanoine Détrez, qui occupe aujourd'hui à la cathédrale Notre-Dame de la Treille, le siège dévolu autrefois à Mgr Bègne, qu'il appartient de célébrer la gloire de ce jour où se révèle une double Epiphanie : celle du Christ et celle de la prélature.

Pour préciser l'analogie qu'il établit entre ces deux termes, l'érudit curé de la Treille évoque à la fois la vie sacerdotale de Mgr Bègne et la marche à l'étoile des rois mages.

C'est le prêtre, le pasteur et enfin le prélat qu'évoque dans une succession de tableaux, M. le chanoine Détrez, en rappelant les mérites du doyen de Saint-Martin :

Du séminaire de Cambrai à l'église St-Martin, Mgr Bègne a été conduit à « cette apothéose du sacerdoce et du ministère pastoral qui cadre à merveille avec cette Epiphanie... en ce jour où la paroisse, la ville et deux diocèses applaudissent fraternellement à l'investiture prélatice qui resserre étroitement les liens du pasteur et du troupeau. »

L'orateur sacré rend ensuite ce magnifique hommage : « Mgr Bègne est de la lignée de ces grands doyens qui furent, au cours des âges, donnés à la paroisse et à la ville de Roubaix et qui étendent à plusieurs générations leur puissance d'instruire et de transfigurer. »

Le curé de N.-D. de la Treille évoque la grande et vénérée figure de Mgr Berteaux et, dans une belle image, il montre celui que nous appelions notre curé d'Ars renouvelant à sa façon le geste de saint Martin et partageant avec son successeur son manteau de prélat. Il prend une autre comparaison dans la page biblique qui nous transmet l'histoire d'Elie, laissant tomber son manteau sur les épaules d'Elisée : ainsi ce pallium qui vient de lui être remis range le doyen de Saint-Martin parmi les familiers du Pape...

L'orateur termine sur cette image qui couronne éloquemment une allocution d'une rare profondeur de pensée :

« Si tu veux, disait un cultivateur à son fils, labourer droit et profond et pousser ton sillon jusqu'au bout, accroche ta charrue à une étoile.

« En digne fils, désireux de continuer son père spirituel, vous avez, Monseigneur, accroché votre charrue sacerdotale à l'étoile de Mgr Berteaux; ... son étoile vous appelait à l'honneur. »

Une magnifique audition de musique religieuse

La Chorale Saint-Martin, que dirige avec tant de compétence M. G. Perment, le distingué maître de chapelle, avait préparé, en hommage à Mgr Bègne, un magnifique programme de musique religieuse, que l'assistance recueillie entendit avec émotion.

Le chœur, accompagné aux grandes orgues, par M. Perment, aux orgues du transept par Mlle Packet, grand prix d'honneur du Conservatoire, donna au « Tu es Petrus » de Dubois, un caractère de singulière grandeur. La « Messe solennelle » de Widor, pour deux chœurs, appuyée par les deux orgues, permit à la Chorale de donner sa mesure. L'œuvre grandiose du célèbre organiste, et notamment l'«Agnus Dei », firent admirer l'harmonie des voix et la délicatesse des nuances.

A l'Offertoire, M. Perment interpréta avec maîtrise la « 6e Symphonie » de Widor.

Pendant l'exécution de la « Messe solennelle » de Widor, Mlle Bayart, premier prix du Conservatoire, tint avec une belle aisance le grand orgue.

Enfin, tandis que la foule s'écoulait, la cérémonie terminée, M. Perment joua magistralement au grand orgue le « Chœur en ré », de Guilmant.

Les hommages de ses paroissiens à Mgr Bègne

La cérémonie dont le caractère grandiose avait été souligné encore par la qualité du récital de musique religieuse, se termina à 11 h. 20.

Mgr Bègne se retira à la sacristie où jusqu'à midi, il reçut l'hommage déférent de ses paroissiens.

Ces marques d'estime se multiplièrent si spontanément que les témoins de cette scène en furent profondément touchés.

A l'office de l'après-midi

A 17 h., Mgr Bègne célébrait les vêpres solennelles. La foule qui avait assisté, le matin, à la magnifique cérémonie, était revenue, aussi dense. L'église ne pouvait même plus contenir les fidèles qui essayaient d'y pénétrer.

Un grand nombre d'entre eux durent demeurer dans la rue, où des groupes compacts se formaient contour Saint-Martin et Grand'Place, pour admirer les illuminations extérieures.

A l'intérieur de l'église, l'office du soir se déroulait. Mgr Bègne était assisté de MM. les abbés Cau, aumônier de l'Institution de Ségur, et Lepers, aumônier du Carmel. Les membres du Conseil de la fabrique de Saint-Martin avaient, comme le matin, pris place dans les stalles, ainsi que M. le chanoine Pinte et MM. les vicaires de la paroisse.

La Maîtrise de Saint-Martin chanta l'office. Elle était dirigée par M. Jean Picavet. Les psaumes, dans l'arrangement de Perruchot, prirent un caractère qui s'alliait avec la solennité de la cérémonie.

La Chorale interpréta au cours du salut, l'« O Salutaris » de G. Perment, que l'auteur accompagnait à l'orgue.

Les solistes, M. A. Lefebvre et Mlle Vanoverberghe, chantèrent, en y laissant déceler une pieuse émotion, le « Maria Mater gratiae », de Fauré.

Après le « Tantum Ergo », de G. Perment, Mgr Bègne éleva le Saint-Sacrement sur les fidèles prosternés et profondément émus.

Puis la foule s'écoula. Avant de sortir de l'église, de nombreux assistants défilèrent devant le maître-autel et s'arrêtèrent longuement pour en admirer la décoration.

Le concert de carillon

Bien avant la fin de la cérémonie, la foule s'était massée sur la Grand'Place pour entendre le concert de carillon, donné par le maître Léon Henry, le célèbre carillonneur de Nivelle (Belgique).

Peu après 18 h., l'air était ébranlé par les premiers accords du « Menuet de la Symphonie en mi-bémol », de Mozart.

Tout de suite, la foule était devenue muette. Les autos, passant difficilement au milieu des curieux, dont le nombre s'augmentait petit à petit, des fidèles qui avaient assisté à la cérémonie de l'après-midi, passaient silencieusement ou s'arrêtaient pour admirer l'église.

Ce fut sans doute le seul endroit et les seuls instants où l'on pût ne pas déplorer l'absence de tramways.

L'on cherchait les bonnes places d'où l'on pouvait le mieux entendre. Beaucoup se tenaient sur le perron de l'Hôtel de Ville.

Sous la frappe énergique et nette de M. Léon Henry, les cloches livraient des sons admirablement détaillés, comme dans la « Gavotte des vers luisants », de Lincke.

Les notes un peu grêles de l'aigu étaient très heureusement enrichies par la magnifique sonorité des basses et du médium.

On se plut à admirer l'aisance avec laquelle M. Henry passait de mélodies classiques à des airs populaires modernes, comme « Le chaland qui passe ». Les auditeurs furent sensibles, enfin, à l'intention du carillonneur qui termina le concert par « Le P'tit Quinquin » et le refrain de Nadaud « Les deux gendarmes. »

Le carillon du vieux clocher, pendant plus d'une heure, dans le soir gonflé de brume, chanta avec toute son âme l'allégresse de la ville entière.

La prodigieuse féerie de l'éclairage indirect

A la sortie des vêpres, un souffle de surprise et d'admiration fit se tourner toutes les têtes vers l'immense vaisseau de l'église, surgi de l'ombre.

Sous l'effet des réflecteurs braqués dans sa direction et dardant des murailles au clocher leurs projections éblouissantes, l'imposante et délicate architecture de l'église apparaissait dans tous ses détails, aux yeux d'une affluence considérable.

Bientôt la place fut noire de monde et la foule goûtait en même temps le concert de carillon et la prodigieuse féerie de l'éclairage indirect.

Ainsi ravie à la nuit qui semblait suspendre autour d'elle ses masses menaçantes, l'église se dressait toute blanche et immatérielle ; les clochetons ajourés pointaient en haut-relief les fleurons de pierre, les mille et un détails élégants et capricieux de son style gothique.

Des toits, des pylônes, la lumière tenait le temple en son pouvoir et reculait la barrière de la nuit.

Spectacle qu'admirèrent des milliers de personnes, et qui ajouta un nouveau recueillement à cette journée où la prière a pris tant de part.

— Jamais on ne « l' » a si bien vue, disait quelqu'un...

Et, de fait, le regard ne pouvait se détacher de ces murailles, de ce portail, de cette guirlande de pierre que l'on oublie de contempler à la lumière du jour... et qui apparaissaient, hier soir, avec un invincible et fascinant attrait.

Digne apothéose et merveilleux couronnement de cette journée mémorable pour notre cité.

LE GROUPE DES ENFANTS DE CHŒUR. (Ph. du J. de Rx.)
Au premier rang, au centre: LE BLASON DE MGR BÈGNE.

Le discours de M. Paul-Boncour

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

» Pour parler net la victoire des gauches aux élections prochaines, nous préoccupe moins que son lendemain. Nous en avons trop connu de ces victoires suivies d'humiliantes capitulations.

» Pour parler plus net encore, nous croyons qu'aux rudes tâches qui nous attendent, si nous voulons vraiment le redressement économique, politique et moral de ce pays, des majorités numériques ne suffisent pas. Il faut ce grand mouvement national, la montée au pouvoir d'un vaste rassemblement, avec sa force de création et son enthousiasme.

» Placés au point de jonction de deux grands partis socialistes, mais résolument nationaux, nous avons pensé qu'il nous appartenait de dégager les points essentiels sur lesquels la plus grande majorité possible pouvait se grouper pour une œuvre constructive dont les grandes lignes devraient être soumises au corps électoral sous la forme d'un plan concret, engageant ceux qui l'acceptent, quelles que soient, par ailleurs, leurs conceptions doctrinales et leurs luttes antérieures.

» Ce plan existe, largement inspiré de ceux de la C.G.T. et des Anciens combattants, mis au point des réalisations pratiques par des hommes venus des divers points de l'horizon politique dont beaucoup n'appartiennent pas au Parlement, mais les uns et les autres représentatifs des forces actives de la nation.

» Fonçons donc hardiment sur ce sophisme, qui prétend que l'organisation professionnelle et l'incorporation du syndicalisme dans l'Etat affaiblissent l'Etat.

» Combien sera plus réellement fort, en même temps que rajeuni, l'Etat tel que nous le concevons, appelant à une collaboration franche des groupements nés des lois de la République, utilisant leurs ardeurs ou leur compétence, mais fixant leurs limites, séparant l'économique du politique et, dans son domaine, seul maître capable de durer et de traduire en actes la volonté souveraine du suffrage universel..

» Donc, une réforme, une réforme profonde de l'Etat lui-même. C'est la seconde base du rassemblement que nous proposons, plan politique, sans lequel le plan de restauration économique ne saurait être entrepris.

» Il y en a une troisième. Rien de tout cela n'est possible, sans le maintien de la paix, sans la certitude de la paix et d'une sécurité, qui ne soit pas sans cesse compromise par l'incertitude même des conceptions sur lesquelles on la fonde.

» Ici, le plan se confond avec le pacte scellé du sang des martyrs, avec cette conception, où le monde avait mis son espoir, d'une S.D.N. pourvue des moyens de faire respecter ses décisions.

» Moins préoccupés d'augmenter nos effectifs que de faire triompher nos idées, nous soutiendrons nos candidats avec le joyeux élan de notre fraternité réalisée.

» Mais nous n'en poserons qu'à bon escient, jugeant inutile d'augmenter les divisions sous prétexte de compter ses troupes et nous porterons notre effort vers ceux qui s'engageront à défendre les grandes lignes de ce triple plan où nous voyons le salut du régime et le salut du pays. »

LE CONFLIT ITALO-ÉTHIOPIEN

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le Négus met la population en garde contre les raids gériens

Addis-Abeba, 12 janvier. — L'Empereur a fait dire à la population par une proclamation lue aujourd'hui à travers la ville, d'avoir à se protéger contre les raids aériens qui pourraient se produire entre le 20 et le 22 de ce mois : cette période est celle des fêtes de l'Epiphanie pendant lesquelles des milliers d'Ethiopiens se rendent à Addis-Abeba pour assister aux cérémonies religieuses.

Quelques heures d'oubli...

Oubliant pour quelques heures les soucis actuels, la haute société éthiopienne et étrangère a assisté samedi à l'Hippodrome, à la première réunion annuelle, qui était présidée par le prince héritier, entouré du ministre des Affaires étrangères et des grands dignitaires. Les chefs des missions diplomatiques et le haut personnel des Ambassades étaient présents.

Evidemment, ces courses ne ressemblent que d'assez loin au sport hippique européen, mais elles ont procuré, pendant quelques heures, une distraction très rare ici.

Les écuries des légations de France et d'Angleterre, ont remporté tous les prix.

Les protestations contre l'emploi des balles dum-dum par les Ethiopiens

Rome, 12 janvier. — Les journaux continuent à dénoncer l'emploi des balles dum-dum par les Ethiopiens.

Un de ceux-ci, fait prisonnier à Areri, a déclaré qu'il avait reçu, pour alimenter une mitrailleuse, trois mille de ces projectiles. Après le combat d'Areri, deux doubats blessés sont rentrés à Dolo où l'on a constaté que leurs blessures avaient été produites par des balles dum-dum.

LA LARYNGITE D'HITLER

Vienne, 12 janvier. — Le professeur Sauerbruch vient d'annoncer qu'étant donnée la gravité de la laryngite dont est atteint M. Hitler, il ne veut pas prendre la responsabilité de l'opération qui, selon lui, a peu de chances de réussir.

Devant le refus du professeur Sauerbruch, l'ambassade d'Allemagne à Vienne a voulu s'adresser au professeur Neumann, un des meilleurs spécialistes des maladies de la gorge.

Mais on a fait savoir de Berlin que Hitler ne voulait pas être opéré par un israélite.

La grève des tramways

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Dans cette intention, il a réuni dimanche soir, à la préfecture, les représentants des journaux et leur a remis le communiqué que nous reproduisons plus loin.

Malgré le désir qu'il avait d'aboutir à une solution, M. Guillon ne nous a pas caché qu'il craignait aujourd'hui que les grévistes se fussent engagés dans un sacrifice pénible, mais qui restera probablement inutile.

A l'heure actuelle, et pour des raisons qu'il expose clairement dans son communiqué, le problème n'est plus de son ressort et la situation est entre les mains du ministre des Travaux publics et du ministre des Finances. Tout dépendra de leur décision ; et celle-ci, de l'avis de M. le Préfet, sera défavorable aux revendications formulées.

Mais, pour remédier, tout au moins en partie, aux inconvénients de cette grève, l'Administration préfectorale a pensé aux milliers de personnes qui en souffrent et prendra des décisions pour donner de préférence aux femmes, aux enfants, aux vieillards, aux infirmes et aux mutilés, des moyens de transport.

Cette mesure est inspirée par la même idée qui a conduit dans les premiers jours de la grève, la municipalité lilloise à permettre aux enfants de l'école de plein air Désiré-Verhaeghe de se rendre en classe dans des conditions à peu près normales.

Nous publions ci-après le communiqué qui nous a été remis dimanche soir par la Préfecture :

Le communiqué de la Préfecture

Il importe, pour éviter toute erreur, de préciser un certain nombre de points relatifs à la grève des tramways.

La situation des personnels de l'E.L.R.T. et des tramways de Lille et de banlieue, à l'égard de l'application des décrets-lois n'est pas exceptionnelle. Elle est celle des personnels de tous les autres services concédés.

Le prélèvement de 10 %, depuis la loi du 31 décembre 1935, a été abaissé à 8 % pour les émoluments nets globaux compris entre 11.000 et 12.000 francs ; à 6 % pour les salaires nets de 10.000 à 11.000 francs ; à 4 % pour ceux de 9.000 à 10.000 francs ; à 2 % pour ceux de 8 à 9.000 fr., et leur a été imposé comme à tous les agents des administrations publiques et à tous ceux des services concédés.

Ils ont usé, comme d'autres personnels, du droit de demander à bénéficier d'une dérogation : ces demandes sont, d'après le régimentation actuelle, examinées par le préfet et par le trésorier-payeur général. En cas d'accord entre ces deux fonctionnaires, la décision doit être prise par le préfet. En cas de désaccord, il doit en être référé aux ministres intéressés.

De nombreuses demandes de dérogation ont été faites et réglées dans ces conditions.

En ce qui concerne celle du personnel de l'E.L.R.T. et les tramways de Lille et banlieue, il est apparu, après consultation de M. le trésorier payeur général, qu'elle ne pouvait être accueillie favorablement, comme ne rentrant pas dans l'un des cas exceptionnels prévus par les textes réglementaires.

Toutefois, les intéressés ayant fait valoir que des dérogations avaient déjà été accordées dans d'autres départements pour des cas analogues, le Préfet a tenu à en saisir le ministre des Travaux publics et le ministre des Finances. De même, il a tenu à signaler la différence existant entre les salaires payés au personnel des tramways de Lille et ceux dont bénéficient les agents de l'E.L.R.T. Cette différence était notée par M. le trésorier-payeur général et bien qu'elle ne paraisse pas par elle-même suffisante sur le terrain des textes pour permettre une dérogation, elle était indiquée comme un argument susceptible d'être retenu dans la mesure où il aurait pu l'être déjà dans des cas analogues.

Ce sont ces seuls points qui sont actuellement examinés par M. le ministre des Travaux publics et par M. le ministre des Finances en comparaison avec les cas voisins qui se sont présentés dans l'ensemble de la France et à la lumière d'une documentation complète dont certains éléments ont pu être apportés à M. Blaisot, sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, par les représentants des municipalités de Lille, Roubaix et Tourcoing.

La création d'un service d'assistance à la population

Ainsi que nous le disons plus haut, le Préfet s'est préoccupé des conditions dans lesquelles, en attendant la reprise du service par les Compagnies, d'autres moyens de locomotion pourraient venir en aide au public et plus spécialement aux femmes, aux enfants et aux mutilés, aux heures d'entrée et de sortie des ateliers, écoles et bureaux.

La Compagnie du chemin de fer du Nord a déjà pu assurer le transport des usagers susceptibles d'être desservis par ses lignes.

D'autre part, le Préfet a invité les transporteurs à assurer à certaines heures de la journée et sur certains parcours les services « d'assistance à la population » qui seront réservés par priorité aux catégories de la population ci-dessus envisagées.

Un communiqué ultérieur fera connaître les mesures prises.

Le point de vue des abonnés

Nous recevons d'un de nos lecteurs la lettre suivante, au sujet du préjudice que la grève des tramways cause aux abonnés :

Dans cette question de grève des tramways et en parlant des usagers, il en est une catégorie qui a, semble-t-il, son mot à dire d'une manière particulière : je veux parler des abonnés. Leur situation est anormale, car ayant payé d'avance en espèces sonnantes et trébuchantes, ils sont en tout cas les plus fortement lésés. En effet, si l'on parcourt l'extrait des conditions insérées dans la carte d'abonnement, l'on y relève très bien que l'intéressé doit, sous peine de ceci ou de cela, se soumettre à toutes les clauses du contrat, mais on n'y constate nulle part que cet abonné sera dédommagé en cas de carence des services. En commerce honnête et loyal le client qui a payé d'avance, se voit servi intégralement ou, à défaut, remboursé; de même au cinéma ou au théâtre, le billet pris d'avance est remboursé à la caisse, si le spectacle est supprimé, pour quelque cause que ce soit; comme il est juste d'ailleurs, l'intéressé n'ayant rien reçu pour son argent. Mais, dans le cas qui nous occupe, quel sera le dédommagement convenu aux personnes qui en toute confiance, ont payé d'avance un service qui ne leur est pas rendu ? Quand les parties se seront mises d'accord, il restera des victimes, celles-là mêmes qui, après tout, sont les plus intéressantes, puisque ce sont elles qui font vivre toute l'affaire.

Dernière Heure

Un avion de bombardement italien s'abat en Erythrée

Trois tués

Rome, 12 janvier. — Le 11 janvier, un appareil de bombardement ayant à bord le lieutenant Luigi Lanza, le sous-lieutenant Alberto Ostini et le sergent mécanicien Florenso Barino, s'est écrasé au sol pour une cause inconnue au cours d'un exercice de vol à Otumlo, près de Massaouah. Les membres de l'équipage ont été tués.

Un sénateur est frappé d'un coup de poing à Montpellier

Montpellier, 12 janvier. — M. Reboul, sénateur de l'Hérault, qui se rendait dans les bureaux d'un journal socialiste à Montpellier, a été assailli dans le couloir de l'immeuble par un homme qui lui a dit :

— C'est vous qui avez parlé à la tribune en faveur de la guerre?

— Qui êtes-vous? a riposté le sénateur qui pour toute réponse, a reçu un violent coup de poing au visage.

M. Reboul a porté plainte contre son agresseur, qui appartiendrait, croit-on, à un parti d'extrême-droite.

Le tirage du sweepstake luxembourgeois aura lieu le 16 janvier

Paris, 12 janvier. — Le tirage du sweepstake luxembourgeois organisé à l'occasion du Prix d'Amérique à courir à Vincennes le 19 janvier, aura lieu le jeudi 16 janvier prochain.

Dernières nouvelles sportives

NATATION

LE RECORD DES 400 MÈTRES DOS

Copenhague, 12 janvier. — La nageuse hollandaise, Mlle Mastenbroeck, a battu le record du monde des 400 mètres sur le dos (Dames), en effectuant cette distance en 5'50" 8/10 L'ancien record du monde établi par cette même nageuse était de 6'5".

Les prochaines élections législatives

M. Louis Brodel, député sortant est candidat dans la 1re circonscription de Cambrai

Le Congrès des sections socialistes de la première circonscription de Cambrai s'est réuni dimanche sous la présidence de M. Beauvillain, maire de Caudry.

M. Louis Brodel, député sortant, a été désigné comme candidat du parti socialiste.

Les candidats socialistes à Valenciennes

Dimanche, se sont tenus à Valenciennes les Congrès des sections socialistes de la première et de la deuxième circonscription de Valenciennes, en vue de désigner les candidats du parti.

A l'unanimité, les délégués ont renouvelé leur confiance aux députés sortants: MM. Pierre Delcourt et Ernest Outrebaux.

Au Parti républicain démocratique de la 1re circonscription d'Avesnes

Au cours de son assemblée générale, tenue dimanche, le parti républicain démocratique de la première circonscription d'Avesnes a désigné M. Pinson, son président, comme candidat dans la première circonscription d'Avesnes.

Une auto dérobée à Lille est retrouvée quelques heures plus tard mais dans un état lamentable

Samedi soir, M. Maurice Vanderhaegen, brasseur, demeurant 251, rue de Lille à La Madeleine, constatait la disparition de son auto, qu'il avait laissée en stationnement rue Nationale, à Lille. M. Vanderhaegen déposa une plainte au commissariat de police et se surprise fut grande quand, passant par hasard au même endroit, dimanche matin, il reconnut sa voiture

Mais celle-ci était sérieusement endommagée. Le moteur était inutilisable, la roue de secours avait disparu, ainsi que des pièces de rechange et la caisse d'outils; le filet intérieur et les coussins avaient été arrachés.

La police recherche le voleur, qui doit être un homme de haute taille portant des lunettes.

Une pétition en faveur du prince Charles de Suède pour le Prix Nobel de la paix

Stockolm, 12 janvier. — Le Comité des femmes suédoises organise une pétition qui sera adressée au Comité du Prix Nobel de la paix en faveur de l'attribution du prochain prix Nobel de la paix au prince Charles de Suède, frère du roi Gustave et président de la Croix-Rouge suédoise.

On sait que celui-ci a adressé une protestation contre le bombardement de la Croix-Rouge suédoise par des avions italiens en Abyssinie.

Le Comité espère obtenir la signature de 250.000 femmes.

— Au Creusot: les constatations médicales ordonnées à la suite de l'empoisonnement qui a provoqué la mort de M. et Mme Lebrec et de leur fils permettent de conclure à une intoxication par l'oxyde de carbone.

— A Perpignan, à la suite d'une enquête menée sur plainte d'un groupement coopératif d'alimentation, un mandat d'arrêt avait été lancé contre un ancien directeur nommé Joseph Costesque, 46 ans, dont les détournements seraient évalués à trois millions. Costesque avait créé à Marseille, Bordeaux, au Havre des firmes commerciales fictives.

Les candidats de la Ligue des paysans aux élections législatives recevront un mandat impératif

Paris, 12 janvier. — La Ligue des paysans communique l'information suivante :

« Au cours d'une réunion de paysans et de bouilleurs de cru, qui s'est tenue dimanche, à Laignelet, près de Fougères et qui a groupé plus de deux mille cultivateurs, M. Dorgères a annoncé que les Comité de défense paysanne et la Ligue des paysans présenteront aux élections législatives prochaines un certain nombre de candidats qui seront tous des cultivateurs exploitants.

Il a ajouté que, pour éviter des trahisons possibles, ces candidats auront à prendre un certain nombre d'engagements à l'égard des comités de défense paysanne, engagements tels que les députés élus devront se considérer comme munis d'un véritable mandat impératif.

Ils auront, notamment à lutter au Parlement: pour la revalorisation des produits agricoles, contre le gaspillage du budget, pour la réforme de l'Etat basée sur le métier et sur la famille. »

Une manifestation en l'honneur de M. et Mme Joliot-Curie

Paris, 2 janvier. — Les sociétés scientifiques françaises de physique et de chimie avaient convié leurs membres à un dîner, au Cercle interalliés, en l'honneur de M. et Mme Joliot-Curie, lauréats du prix Nobel de chimie. L'Ecole de physique et de chimie, qui avait pris l'initiative de cette réunion a dit, par la voix de son directeur, le professeur Langevin, sa fierté d'avoir eu Pierre Curie comme professeur dès sa création, en 1882, et d'avoir vu se réaliser dans ses murs, la découverte du polonium et du radium, et celle de voir un de ses anciens élèves continuer l'œuvre, avec la collaboration de la fille de Pirre et de Marie Curie.

Les incidents de Limoges

Une lettre de M. Betoulle au juge d'instruction

Limoges, 12 janvier. — M. Betoulle, sénateur-maire de Limoges, contre qui l'association des Croix de feu a porté plainte à la suite des tragiques incidents du 16 novembre, vient d'adresser une lettre au juge d'instruction chez qui il était convoqué, s'excusant d'une indisposition passagère qui l'obligeait à garder la chambre.

Dans cette lettre M. Betoulle rappelle son interpellation au Sénat, en confirme les termes et assure qu'il n'en retranchera rien, pas un mot, dans un quelconque interrogatoire.

LES INONDATIONS ET LES CHEMINS DE FER

Les voies ferrées ont subi, du fait des inondations, des dégâts d'une importance très variable, mais les mesures de sécurité ont permis d'en limiter la gravité.

Sur le réseau d'Orléans, l'inondation de la gare de Poitiers, le 4 janvier, n'a pas eu d'autres suites en ce qui concerne l'exploitation et la circulation normale est rétablie sur la ligne Paris-Bordeaux.

Sur la ligne d'Angers à Nantes, il n'est signalé aucun dégât aux ouvrages d'art et remblais, quoique ces derniers, noyés parfois jusqu'au sommet, soient complètement détrempés. La reprise du service se fera progressivement.

La Compagnie pense essayer de faire circuler quelques trains de marchandises. Le personnel d'entretien renforcé, surveillera attentivement les voies pour reparer aussitôt les tassements qui apparaîtraient. La Compagnie fera passer les trains de voyageurs lorsque les remblais seront stabilisés. La reprise du trafic voyageurs est escomptée pour le début de la semaine, sous réserve des incidents plus notables qui pourraient surgir et entraîner des travaux plus importants que l'entretien renforcé envisagé ci-dessus.

Pour le réseau du Nord, il n'y a rien à signaler.

La loi sur les ligues est publiée au « Journal officiel »

Paris, 12 janvier. — Le « Journal Officiel » a publié dimanche la loi sur les groupes de combat et milices privées ; la loi sur le port des armes prohibées ; la loi tendant à modifier l'article 24 et à compléter l'alinéa 1er de l'article 45 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

Le nouvel ambassadeur de l'Uruguay à Paris

Montevideo, 12 janvier. — M. Alberto Mane, ancien ministre des Affaires étrangères, nommé ambassadeur d'Uruguay à Paris, s'embarquera à bord du « Massiglia », le 4 mars. M. Guani est nommé ambassadeur d'Uruguay à Londres, en remplacement de M. Coesio, nommé directeur de la Banque nationale d'Uruguay.

Les primes aux «poux du ciel»

Paris, 12 janvier. — La première des primes, soit 3.000 fr., créées par l'Aéronautique Club de France pour l'aviation de faible puissance, vient d'être attribuée à M. P. Groené, membre de l'Association pour son vol de 35 minutes accompli à l'aérodrome d'Enghien, sur le « Pou du ciel » qu'il a construit.

Le départ de Mme Finat est fixé à mardi matin

Les conditions météorologiques très défavorables n'ont pas permis à l'équipage Denise-Maurice Finat-lieutenant Raynaud de prendre hier le départ pour Madagascar, comme il l'avait espéré.

L'envol, sauf nouveau retard dû au mauvais temps, est fixé à mardi matin.

L'admission comme membre du Front allemand du travail

Berlin, 12 janvier. — Suivant une ordonnance du Dr Ley, se pourra dorénavant devenir membre du front allemand du travail, que l'Allemand qui est citoyen du Reich dans l'esprit de la loi du 15 septembre 1935 et des modalités d'application du 15 novembre 1935. Par contre, la prescription qui prévoit comme condition d'admission dans le front du travail, l'origine aryenne pure, est mise hors de vigueur.

La dispense de déclaration d'armes détenues

Par arrêté en date du 18 décembre 1935, pris en exécution de l'article 7 du règlement d'administration publique du 22 novembre 1935, la liste des fonctionnaires et agents autorisés, en raison de leurs fonctions à détenir une arme et exemptés de la déclaration prévue par l'article 9 du décret-loi du 23 octobre 1935, est complétée comme suit, savoir : ministère des Finances, administration des contributions indirectes : tous les agents à l'exception de ceux qui sont affectés au service des bureaux ; ministère de l'Agriculture : les gardes particuliers agréés par les sous-préfets ou commissionnés par le ministre de l'Agriculture.

Une chasse à courre se termine dans les rues de Fontainebleau

Fontainebleau, 12 janvier. — La ville de Fontainebleau a connu samedi une animation inaccoutumée où le pittoresque le disputait à l'inattendu.

Une chasse à courre vint se terminer en plein centre de la ville, à l'heure où la circulation est d'autant plus intense que maraîchers, commerçants et forains achèvent leur vente au marché.

Un cerf, poursuivi par les chiens, sortit de la forêt et s'enfuit en direction de Fontainebleau.

Déjà épuisé, il pénétra dans la Grande-Rue, Affolé par les véhicules et la circulation, il hésita sur le parti à prendre. Le temps d'arrêt permit à un piqueur de le rejoindre et de le daguer. Mais dans un dernier sursaut d'énergie, bien que blessé à mort, l'animal reprit sa course dans les rues principales.

Après s'être frayé un chemin parmi les autos, il traversa la grande artère, pénétra rue du Parc et s'abattit rue du Château.

Deux églises ont été cambriolées à Paris et le montant des vols atteindrait 65.000 francs

Paris, 12 janvier. — Le bedeau de l'église Saint-Martin de Charonne, située place Saint-Blaise, s'est aperçu dimanche matin que des malfaiteurs s'étaient introduits dans la sacristie et avaient défoncé un coffre-fort.

Il constata que divers objets d'argent et de vermeil, à l'usage du culte, avaient été dérobés. Le vol est évalué à 35.000 fr. environ.

D'autre part, des cambrioleurs ont pénétré la nuit dans la sacristie de la chapelle située 18, rue de la Croix-Saint-Simon. Ils ont dérobé des objets servant au culte, d'une valeur d'environ 30.000 francs.

— Un brouillard très dense s'est abattu sur Madrid, rendant la circulation extrêmement difficile et donnant à la ville un aspect qu'on ne lui avait pas vu depuis plusieurs années.

— Le roi Carol, accompagné du prince héritier Michel, est parti pour Belgrade, où il va rendre une visite à sa sœur, la reine Marie de Yougoslavie.

Hauptmann paraît résigné à son sort

Trenton, 12 janvier. — Hauptmann a reçu avec un grand calme la nouvelle du refus de la Cour des Pardons de commuer la peine de mort prononcée contre lui.

Il a déclaré qu'il avait toujours dit la vérité et qu'il ne lui restait plus rien à dire.

DE NOUVELLES SOURCES THERMALES A MADAGASCAR

(Ph. France-Presse.)

L'ÉTABLISSEMENT THERMAL D'ANTERABE, A COTÉ DUQUEL DE NOUVELLES SOURCES VIENNENT DE JAILLIR.

JOURNAL DE ROUBAIX

ABONNEMENTS

Nord et départements limitrophes.	3 mois,	22 fr.
	6 mois,	40 fr.
	1 an,	76 fr.
France et colonies..	3 mois,	32 fr.
	6 mois,	62 fr.
	1 an,	120 fr.
Belgique	3 mois,	30 fr.
	6 mois,	55 fr.
	1 an,	100 fr.

Compte chèques postaux : Lille 57